



Demande de constituer un avocat en france

Par **fodil**, le **20/09/2010** à **16:35**

Bonjour, mon demi frere a benificier de la nationalie française en 2008 apres un long maraton de justice il a pceder la nationalite en 1976 en 2004 il ont enlever la nationalite française par manque de piece de notre pere il ont dit que il faus nous donne la preuve que votre pere et français, il a trouver que notre pere a souscrite une declaration reconnitive de la nationalite française le 29 octobre 1963 apres l'indepondance de l'algerie mais elle est classe sont suit, le procure de la cour d'appelle d'Aix en provence ne justifie pa que cette declaration doive etre echarte elle sera donc pris en considiration, la pressident de la cour il a declare que mon demi frere fils de mon pere lui meme reintegre dans la nationalite française apres sa declaration reconitive et français par filiation comme suit d'un pere français. j'ai la copie du jugement de mon demi frere le grifier d'Aix en provence me la envoyer, j'ai fait une demande au tribunal de GAP pour me donner une copie de la declaration de mon pere qui a fait le 29 octobre 1963 il mont donne un autre adresse a REZE bureaux des archives mais depuis 20 moi que j'ai fai plusieurs demande mais il mont jamais reponder. j'ai fait un demande au grifier d' Aix en provence pour me reintegre dan la nationalite française il ma dit si tu veux voire ta nationalite française il faut constituer un avocat en france, mais moi je sui en algerie svp dit moi coment je fai, et merci.